



Saint Barth. TVA sur services à des sociétés en U E

Par **EDIJBC**, le **02/04/2015** à **04:31**

Bonjour

Suite au décès de mon frère célibataire, je souhaite transférer l'activité de sa société Belge vers ma société (SAS à Saint-Barthélémy, non soumis à la TVA).

La société Belge fait des services dématérialisé B2B.

Réception journalière de documents de commande en format électronique EDI sécurisé AS2/X400 de groupe de distribution (Delhaize, carrefour,auchan, metro,hubo,match,fnac,...), changement de format, envoi vers les fournisseurs, incorporation automatisée ou non dans ERP, aide au scannage RFID, récupération bons de livraison, et factures, transfert en EDI vers les distributeurs(>100000 documents par an).

Facturation des services aux fournisseurs en BE,LU,FR,NL,UK,MONACO

Les serveurs BE vont être déplacés vers OVH(FR).

Serveurs existant également en CZ depuis plus de 10 ans

Pas de personnel en EU, le personnel est en Tunisie

Les factures (services) émises par la SAS ne sont pas soumises à la TVA mais...

Dans ce cas précis, ma société SAS serait-elle soumise (en fonction éventuellement du CA) à la TVA sur les factures émises par obligation de prendre un numéro de TVA en EU (BE,FR, ?).

En vous remerciant pour votre réponse